

Compte rendu de la réunion du C.E.P. du 17.01.2019 à Louvain

Présents : B. Danhieux, A. De Brauwer, P. Derkoningen, J.L. Dessart, P. Garcia, J.F. Hannosset, A. Louis, T. Mogal, P. Moons, F. Soetaert T. Pierloot.
Excusé : T. Marique

1. Communication du président

- Le président souhaite la bienvenue à Alex De Brauwer, nouveau trésorier de l'U.R.B.H. depuis le 01.01.2019.
- P. Moons tient à remercier A. De Brauwer pour la parfaite organisation du tournoi U17 organisé à Lokeren le 23.12.18. Ce tournoi a pu être organisé grâce à un budget alloué par l'I.H.F.
Il remercie également F. Soetaert pour son implication dans le dossier transmis par l'EHF à la Court of Handball s'agissant de l'organisation de la rencontre Belgique – Croatie. Une amende reste possible. De manière générale, l'EHF était satisfaite puisqu'elle a attribué une subvention de 4.000 € pour ce match en plus des 5.000 € concernant la visibilité du sponsor de l'E.H.F.
- Le président félicite les Red Wolves et le staff technique pour les résultats positifs obtenus fin décembre à la Riga Cup », en Lettonie. Le match contre Dunkerque, le 13.01.19 a permis aux techniciens de faire des essais qui se sont avérés positifs.
- A propos de la BENE-League, il informe qu'un accord de principe est quasi signé avec la ville d'Anvers pour l'organisation le week-end des 30/31.03.2019 du Final Four. Une décision définitive devra être prise fin janvier/début février.
S'agissant des clubs belges de la BENE-League, il est précisé que P. Derkoningen soit leur représentant auprès du C.E.P. U.R.B.H. et que toute communication ou demande de la part de ceux-ci soit transmise par son intermédiaire.
- Sur le plan financier, P. Moons constate que la situation n'est pas évidente et que la fédération a besoin de moyens financiers pour investir dans les sélections « jeunes » car, sans cela, l'évolution du handball belge deviendra difficile.
-

2. Approbation du PV de la réunion du 15.11.2018

- Le P.V. du 15.11.2018 est approuvé et peut être publié dans les JO.
Suite à la proposition du S.G., l'article 131 E. URBH est modifié comme suit avec effet immédiat :

Article 131 E. ajouter à la fin :

Les décisions prises par le C.E.P. sont reprises dans un procès-verbal. Celui-ci sera transmis aux membres du C.E.P. et considéré comme approuvé si, dans les 15 jours ouvrables suivant l'envoi, aucune opposition de la part d'un administrateur n'a été transmise au secrétaire général.

3. Audition des membres de la direction technique U.R.B.H.

- Tour à tour, M. Kranzen, J. Vandenberg et J. Vonckx donnent des explications concernant les objectifs et programmes des différentes sélections nationales.
Le PowerPoint et le tableau excel utilisé seront transmis aux administrateurs avec le PV.
P. Moons remercie les 3 intervenants pour l'excellente présentation des projets et est bien conscient que ceux-ci pourraient être frustrés par le manque de moyens mis à leur disposition.
- Suite à la demande de J.L. Dessart concernant la répartition des rôles, le président répond qu'il a eu un entretien avec A. Calbry afin que celui-ci fasse parvenir une présentation aux membres du CEP et aux techniciens.
Les fonctions et obligations des uns et des autres seront déterminés lors d'une réunion entre A. Calbry, P. Moons et les membres de la DT U.R.B.H.
- L'objectif fixé reste la qualification pour l'Euro 2022. A cet égard, la rencontre Belgique – Suisse du 10.04.19 est donc très importante et il s'agira donc que les joueurs puissent évoluer dans les meilleures conditions avec une salle pleine et beaucoup d'ambiance.
- M. Kranzen pense qu'il serait bon que J. Vandenberg et J. Vonckx puissent accompagner les Red Wolves pour apprendre ce qu'est le haut niveau pendant une semaine internationale.
- F. Soetaert estime que les clubs ne sont pas suffisamment informés concernant les activités des sélections nationales. Il pense que les programmes d'activités devraient être communiqués aux clubs de même qu'aux régions/comités provinciaux afin qu'ils soient plus impliqués. L'idée d'avoir des ambassadeurs dans chaque club va dans ce sens.

4. Audition de J.Stryckers - Marcom

- Pour J. Stryckers, la situation actuelle de Marcom est négative et il en assume la responsabilité.
Marcom est composé de deux personnes : E. Dupain et lui-même.
- Parmi les points positifs retenus, J.Stryckers cite notamment la mise en place d'une nouvelle plate-forme de ticketing, l'organisation des matchs U.R.B.H, les relations avec la presse, l'idée d'avoir des « ambassadeurs »

dans chaque club pour promouvoir les activités des sélections nationales et la conclusion du contrat avec l'équipementier « ERIMA ».

A cet égard, il transmettra la liste des équipements déjà commandés à J. Vandeberg et J. Vonckx, lesquels reprendront la gestion du contrat après une mise à jour de la situation au 31.12.2018.

- P. Moons, à propos du contrat ERIMA, souhaite que celui-ci soit transmis dans les meilleurs délais à F. Soetaert afin qu'il puisse être signé fin du mois de janvier. Des imprécisions subsistent.
- Pour le président et B. Danhieux, il est important que tous les intervenants du handball sachent que le match Belgique-Suisse est d'une grande importance pour le futur.

M. Kranzen, J. Stryckers, J. Vandeberg et J. Vonckx quittent la séance.

5. Trésorerie

- P. Chapaux, A. De Brauwer et H. Delmelle se sont réunis le 28.12.18 au siège de la fédération. A. De Brauwer communique que les intéressés ont eu beaucoup de difficultés concernant le volet financier de l'U.R.B.H. Il est heureux que H. Delmelle puisse assurer le suivi de la comptabilité U.R.B.H. P. Chapaux pourrait contribuer à la gestion de l'U.R.B.H. mais il ne dispose pas de suffisamment de temps et ne sait pas réagir rapidement aux demandes.
- A. De Brauwer fait état d'une proposition de la V.H.V. qui serait d'avancer 25.000 € à l'U.R.B.H. et de récupérer cette somme via la vente de matériel ERIMA aux clubs et aux particuliers. Un contrat U.R.B.H./V.H.V. devrait être établi et signé par le président et le secrétaire-général de l'U.R.B.H. ainsi que les représentants de la V.H.V.
- P. Moons fait état d'une conversation téléphonique, le jour même, avec P. Chapaux qui se référait au mail envoyé au président et au S.G. proposant de faire payer 1 €/affilié/mois. Pour A. De Brauwer, il s'agirait d'une des solutions possibles pour augmenter les recettes. S'agissant de cette proposition, J.L. Dessart communique le refus de la L.F.H (réunion du C.A. du 15.01.19) d'augmenter le prix de la licence annuelle de 12 euros/an au profit de l'U.R.B.H, ainsi que de faire verser le montant des inscriptions aux compétitions à l'U.R.B.H et plus aux deux ligues. Cette première idée (augmentation des licences) constitue en effet la seule source de revenu supplémentaire possible pour la L.F.H en cas de souci financier. Maintenir le budget L.F.H. en équilibre est un challenge annuel. La L.F.H. a déjà abandonné le sponsoring Ethias à l'URBH et celle-ci lui doit 25.000 euros (ainsi que 65.000 € à la V.H.V). La L.F.H. a connu il y a quelques années de gros problèmes de trésorerie et ne veut pas qu'une telle situation se représente. Pour P. Moons, c'est Marcom qui doit résoudre le problème des recettes. Il constate qu'à la date du 17.01.19, les administrateurs ne disposent pas d'un projet de budget 2019 et que la dernière situation financière date du 31.10.2018.
- J.L. Dessart évoque également la responsabilité des représentants des ligues en tant qu'administrateurs de l'U.R.B.H. et estime que celle-ci est dans une situation financière telle qu'il s'oppose, en tant que président de la LFH et qu'administrateur de l'U.R.B.H, à l'engagement de moyens financiers dans de nouveaux projets non encore approuvés par le C.E.P. Il rappelle encore que le C.E.P s'est déjà engagé pour un tournoi des W19 à Rostov (Russie) et pour l'inscription de M20 au championnat d'Europe 2020.
- Le président demande que les comptes U.R.B.H arrêtés au 31.12.18 soient transmis aux administrateurs le plus vite possible. Il rappelle que le 15.11.18, l'idée de faire payer 1 ou 2 € par affilié pour aider au développement des équipes nationales « jeunes » avait déjà été évoquée.
- Il est clair que les rentrées « VIP » lors des matchs internationaux et les finales de coupe de Belgique doivent augmenter et que le coût du « VIP » doit être mieux maîtrisé.
- Concernant la demande de J. Vonckx concernant la participation de l'équipe nationale « dames » à un tournoi en Irlande, le C.E.P. ne peut répondre favorablement faute de moyens financiers. Si cette équipe peut réunir un budget suffisant, rien ne s'oppose à ce qu'elle participe à ce tournoi. Pour les mêmes raisons, le C.E.P. ne peut donner son accord pour la participation des M18 à la Partille Cup.
- Concernant le passage des arbitres au statut de « travailleurs temps libre » et le paiement des intéressés via les ligues la V.H.V. voudrait lancer ce système en avril alors que la L.F.H. souhaite débiter en septembre étant entendu que les commissions d'arbitrage, les arbitres et les clubs doivent encore être informés de la chose et que la situation de certains arbitres doit être solutionnée. Quid également au niveau de la BENE-League ? Il faut que les deux ligues collaborent tout en sachant que tout le monde est d'accord pour l'application de ce système, lequel nous est de toute façon imposé.

6. Divers.

- Tenant compte des nombreuses réactions négatives émanant de clubs, P. Garcia propose de revenir à une organisation de la Coupe de Belgique comme cela se faisait par le passé jusque la saison 2017/2018. Le sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
- L'appel à candidature pour l'organisation des finales URBH « jeunes » sera d'abord publié dans le HB7 à l'intention des clubs VHV avec soumission à transmettre au SG U.R.B.H. pour au plus tard le 20.03.19.
- Tenant compte de l'expérience de cette année, J.L. Dessart précise dès maintenant qu'il n'acceptera plus aucune demande de modifications de calendriers sauf circonstances réellement exceptionnelles. Les modifications en cours de saison pénalisent les clubs qui travaillent de manière professionnelle en planifiant réellement les activités.

Pour le Final 4, on se retrouve dans une situation délicate et dérangeante par rapport à la situation du HC Visé BM qui pourrait se qualifier pour les ¼ finales de Challenge Cup programmés le même week-end que le F4 ; la réponse du board de la BENE-League étant à cet égard assez étonnante.

- Concernant la réalisation d'un site web URBH, vu l'absence de réactions depuis plusieurs mois, P. Garcia va s'occuper de ce dossier.
- Le but de la V.H.V. est que la feuille électronique puisse être utilisée pour la saison 2020/2021. A. Louis a été invitée à participer le 21.01.19 à une démonstration faite, à la L.F.H, par le représentant d'une société qui pourrait proposer une feuille électronique.

Prochaines réunions les jeudis 28.03 et 16.05.2019 au Sportoase de Leuven